Mise en place de la signalétique du patrimoine historique de la Ville de Besançon - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : En partenariat avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative à qui la Ville a confié la gestion et l'animation des actions «Besançon Ville d'Art et d'Histoire», la Commission Tourisme a proposé la mise en place d'une signalétique cohérente et coordonnée du patrimoine historique de la Ville.

Une étude conduite sur ce point a déterminé un plan d'ensemble mettant en valeur ledit patrimoine qui se traduisait par :

- l'organisation de points d'accueil aux entrées de la ville conduisant les touristes vers les principaux parkings du centre-ville,
- la structuration à partir de là, de cheminements piétonniers thématiques conduisant les touristes vers les éléments clés (Hôtel de Ville, Palais Granvelle, Musée des Beaux-Arts, Citadelle, Battant...) où ils trouveront une exposition consacrée à un domaine particulier (l'architecture, la vie artistique et intellectuelle, le patrimoine militaire, l'économie...) le but étant de favoriser un système de repérage simple des objectifs de visite et de permettre une grande liberté de visite,
- la pose de panneaux en façade de bâtiments pour mieux identifier ceux-ci ; tout en préservant l'intégrité des sites, ceux-ci auraient pour but de constituer des points d'appel dans la promenade des visiteurs,
 - la réalisation d'un plan axonométrique.

Le plan axonométrique sera la première phase du plan d'ensemble ; le choix de celui-ci est justifié par le fait que :

- . il fait référence au plan relief de la Ville : la comparaison entre celui-ci et un traitement axonométrique du plan du centre-ville permet de comprendre la continuité du processus d'urbanisation de la ville,
- . il permet de montrer les façades des bâtiments et rend ainsi possible la mise en valeur des éléments du patrimoine,
- . le réseau viaire y est plus facilement repérable que sur un plan traditionnel : la volumétrie des bâtiments apporte une plus grande lisibilité,
- . un traitement graphique approprié permettra de faire apparaître la densité du patrimoine, notamment au centre-ville.

Ce plan sera implanté sur des panneaux en certains points du centre-ville, à l'Office du Tourisme, l'Hôtel de Ville, la Citadelle... Il fera l'objet d'un tirage papier et sera utilisé par l'Office du Tourisme dans le cadre des documents qu'il édite à l'intention des touristes et visiteurs de la Ville ; il pourra être édité sous forme de posters.

D'un usage très souple, il servira également pour des expositions, des animations car des sélections thématiques pourront être opérées à partir de l'original.

Enfin, il sera un bon support pour les actions de communication et de promotion de la Ville de Besançon.

Le coût estimatif de cette opération est le suivant :

Total	600 000 F
- définition, facturation et mise en place (1ère phase) de la signalétique du patrimoine historique	110 000 F
- réalisation, à divers formats, du plan «Besançon : ville d'art et d'histoire»	100 000 F
- réalisation du plan axonométrique du centre historique	100 000 F
- illustration graphique du patrimoine historique (réalisation au trait sur film polyester)	190 000 F
 prises de vues aériennes du centre ancien et des principaux bâtiments ou monuments 	100 000 F

Elle pourra être financée dans le cadre du PACT urbain de l'agglomération bisontine ; le plan de financement sera en conséquence le suivant :

Total	600 000 F
- Subvention PACT	150 000 F
- Office du Tourisme	250 000 F
- Ville de Besançon	200 000 F

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver la réalisation de ce projet et le plan de financement proposé, étant précisé que l'Office du Tourisme réglera directement une partie des dépenses à hauteur de son engagement de 250 000 F,
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention du 24 mai 1993 intervenue avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative, et concernant la mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville ; cet avenant définira les conditions du partenariat Ville / Office du Tourisme pour la réalisation de ce projet,
- de solliciter la participation financière de l'État dans le cadre du PACT urbain de l'agglomération bisontine,
- d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la subvention accordée, dès notification de la décision attributive, en recettes au chapitre 961 4 7371 CS 41060 et en dépenses au chapitre 961 4 609 CS 41060,
- de s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville par des crédits existant au budget primitif 1993.
- *M. FOUSSERET*: Je précise qu'un plan axonométrique est un plan qui permet, selon un axe, comme son nom l'indique, d'avoir une perspective de la ville qui permet de mieux mettre en valeur les façades des immeubles, les voies de circulation, et le patrimoine. Il y a très peu de plan axonométriques en France, mais pour ceux qui connaissent la région parisienne, il y en a un dans le Marais à Paris. Donc chaque maison qui a un caractère patrimonial et architectural important est dessinée avec les fenêtres, les lucarnes.

Dans une parfaite collaboration avec mon collègue et ami RÉGNIER, ce plan sera utilisé dans les panneaux information, et va devenir le plan officiel de la Ville. La réalisation de la maquette de ce plan est un très gros travail fait par un illustrateur parisien, l'illustrateur de Larousse. Une multitude de vues ont été prises en ULM pour photographier tous nos monuments et je pense que dans le courant de 1994 nous pourrons donc vous présenter ce plan qui sera une très belle réalisation mettant bien en valeur notre ville.

M. LE MAIRE: Vous savez maintenant ce qu'est un plan axonométrique, de même qu'un réseau viaire dont il est fait état dans le plan. Un réseau viaire est le réseau des voies ; viaire est un qualificatif que j'ignorais avant de lire très sérieusement ce rapport.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, à propos de cette question de la signalétique du patrimoine, j'aurais une observation et une question.

Je me réjouis tout d'abord de votre intérêt pour l'amélioration de l'entrée Nord de Besançon telle que la relate l'article de presse du 30 septembre écoulé. Cette entrée est préoccupante non seulement sur le plan de la circulation mais encore sur celui de l'environnement. Je nomme pollution la prolifération toujours croissante des panneaux publicitaires sur cette entrée. J'en ai compté pas moins de 40 de format géant sur les deux côtés de la chaussée appuyés aux habitations ou prenant la forme de palissade. Quant aux panonceaux publicitaires vantant les mérites d'un hôtel ou d'un commerce, ils fleurissent sur les accotements et atteignent la trentaine. Dans ces conditions, Monsieur le Maire, toute signalétique traditionnelle devient complètement illisible. Dans cette jungle visuelle, il ne manque plus que le phare Foster d'une affligeante banalité.

Je suppose qu'il incombe au maire de la commune de limiter l'affichage commercial et de prévoir une réglementation qui interdise les panonceaux plantés dans les champs. Ainsi, une signalétique du patrimoine, dont j'approuve absolument le principe, deviendra-t-elle agréable et lisible. Elle a sa place non seulement au centre mais aux entrées de la ville.

Une autre remarque s'impose à propos du projet intéressant de l'Office du Tourisme. Ce projet s'inscrit-il dans le cadre de l'étude de signalétique du patrimoine de l'agglomération bisontine réalisée en avril 1993 par le Cabinet Prospectives et Patrimoine et financée par l'État et la Région ? Il serait en effet nécessaire que ces deux démarches soient concertées surtout si en l'an 2000 le téléguidage des automobilistes les rend superflues.

Mme FOLSCHWEILLER: J'ai envie d'être un petit peu terre à terre par rapport aux débats qu'on a eus tout à l'heure sur les difficultés financières de la Ville. Un coût de 600 000 F me paraît vraiment exorbitant pour un plan, même s'il est axonométrique. Je m'abstiendrai donc sur cette question.

M. LE MAIRE: La Ville ne participe qu'à hauteur de 200 000 F.

M. NACHIN : Je voudrais dire à Jean-Louis FOUSSERET qu'il demande très expressément à son ami Bernard RÉGNIER de veiller à ce qui sera écrit sur les panneaux.

Mme BULTOT: Je voudrais répondre à Mme DUVERGET sur le problème de l'affichage. Tout d'abord, Besançon n'est pratiquement pas concernée par l'affichage dans la zone Nord car il y a très peu de panneaux sur Besançon. Ce sont des panneaux installés sur des communes environnantes.

M. LE MAIRE: Il faut distinguer ceux qui sont sur la ville et ceux qui sont en dehors.

Mme BULTOT : Par ailleurs, nous avons tout à fait conscience du problème de l'affichage et nous avons prévu de réunir les services Environnement et Urbanisme tout à fait prochainement pour à nouveau revoir le problème de l'affichage dans sa globalité.

M. DE SURY : Je voulais simplement dire que je ne partage pas du tout le point de vue de Mme FOLSCHWEILLER. Je pense qu'une dépense de 600 000 F pour mettre en valeur le patrimoine historique de Besançon est parfaitement justifiée.

M. LE MAIRE: C'est un peu de la culture.

M. FOUSSERET: Pour répondre à Mme DUVERGET, notre plan ne s'inscrit pas dans le plan de signalétique de l'agglomération, c'est le plan de l'agglomération qui s'inscrit dans le nôtre. Nous avons en quelque sorte donné le bon exemple car suite au plan que nous avons fait mettre en place en 1990 - 1991 dans le cadre du PACT de l'agglomération, une étude a été menée par un Cabinet. Il y aura donc cohérence entre les deux. Nous avons, là encore, été des promoteurs.

M. LE MAIRE: Comme cela arrive fréquemment.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.